

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-05/25B

Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	9
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents ayant donné procuration : Adel M'ZOURI donne procuration à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Pierre ROGE.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 16 mai 2019

Le Président expose à l'assemblée,

L'aire de grand passage pour les gens du voyage est ouverte depuis le 9 juin 2008 et que, pour accueillir les groupes qui le demandent et régler les modalités d'occupation du terrain, une convention d'occupation (signée par les futurs occupants) a été entérinée par le Bureau du 11 juin 2008 (Délibération n°36B/2008), modifiée à plusieurs reprises depuis, afin de tenir compte des aménagements réalisés et des retours d'expérience.

Aussi, il convient d'établir une nouvelle convention permettant de mieux régler les modalités d'occupation de l'aire de grand passage intercommunale située à Saint-Cyprien.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

APPROUVE cette nouvelle convention et autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190523-2019-05-25B-DE
Date de télétransmission : 24/05/2019
Date de réception préfecture : 24/05/2019

